

Formation Accompagnement à la Création et au Développement des Centres de Médiation et d'Arbitrage

INSTITUT
131



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



Conférence
Permanente des
Chambres Consulaires
Africaines et Francophones

Du 27 novembre au 1 décembre 2023

Nom _____ Prénom _____

Date et lieu de naissance __ / __ / __ à _____

Société _____

Fonction _____

Adresse de facturation Professionnelle Personnelle

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____

Courriel (contact inscription) _____

Courriel participant (si différent) _____

Comment avez-vous connu notre formation ? _____

Tarifs :

Early bird avant le 20/10/2023 :
2 900€ HT soit 3 480€ TTC*

Après le 20/10/2023 :
3 200€ HT soit 3 840 € TTC*
pour les 5 journées de formation

**TVA applicable uniquement
pour les participants dont
l'adresse de facturation se situe
en France.*

Je règle par :

Virement bancaire
BNP PARIBAS Grande Armée
IBAN : FR 76 3000 4008 1300
0104 6941 451
BIC : BNPAFRPPGA

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP-Institut 131 à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CMAP-Institut 131, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à institut131@cmap.fr ou par téléphone au 01 44 95 11 49.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50% du prix de la formation et le solde est dû au plus tard 1 mois avant le début de la session. L'inscription ne sera confirmée qu'à réception du bulletin d'inscription complété et de la totalité du solde dans le délai indiqué.

- J'ai bien pris connaissance des conditions générales au dos et compris la nature de mon engagement.
- J'accepte la publication d'une photo de groupe sur les réseaux sociaux du CMAP-Institut 131
- J'accepte la diffusion de mon adresse email aux participants du groupe de formation.

date et signature du stagiaire



Bulletin d'inscription à retourner par mail à institut131@cmap.fr

Ou par courrier au CMAP-Institut 131 - 39 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris

Institut 131, créé par le CMAP - N°SIRET 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75

Formation Accompagnement à la Création et au Développement des Centres de Médiation et d'Arbitrage

INSTITUT
131

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

CPCAF

Conférence
Permanente des
Chambres Consulaires
Africaines et Francophones

Inscriptions

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et sont acceptées dans la limite des places disponibles et dans les conditions du présent bulletin d'inscription.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50 % du prix de la formation, accompagné du bulletin y afférent dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la session de formation.

Cette somme sera reportée sur une autre session si, malgré tous ses efforts, le CMAP-Institut 131 était contraint exceptionnellement d'annuler ou reporter la session ou certaines des séances prévues.

Les frais d'inscription comprennent outre les formations, les pause-café et déjeuners et, pour les demi-journées, une pause café.

Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Annulations

Les annulations peuvent être faites par téléphone si elles sont confirmées par écrit le même jour. Elles doivent parvenir au CMAP-Institut 131 au plus tard 30 jours avant le début de la session de formation.

A défaut de règlement du solde ou d'annulation dans les délais sus-indiqués, vous ne serez pas inscrit, le montant perçu par le CMAP-Institut 131 lui restera acquis à titre d'indemnité forfaitaire et vous serez immédiatement redevable du solde s'il n'a pas été réglé.

Organisme financeur

En cas de financement par un organisme financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de la formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur. En cas d'absence, les jours non pris en charge par l'organisme financeur seront facturés à l'entreprise.

Agrément

La participation à une formation ne constitue en aucun cas un engagement du CMAP-Institut 131 à l'obtention ou la délivrance d'un agrément ou d'une certification.

Contestation

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige. Seule la loi française est applicable.

Tarif applicable

Tout tarif indiqué sur les bulletins d'inscription peut être soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP-Institut 131.



Bulletin d'inscription à retourner par mail à institut131@cmap.fr

Ou par courrier au CMAP-Institut 131 - 39 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris

Institut 131, créé par le CMAP - N° SIRET 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
ENTREPRISES